



**Projet de loi créant le commissaire au bien-être et aux droits des enfants
LA FFARIQ demande un protecteur de l'enfant autonome, indépendant et impliqué**

Québec, 7 février 2024 – Dans le cadre des consultations particulières et auditions publiques sur le projet de loi n°37 créant le commissaire au bien-être et aux droits des enfants, la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec (FFARIQ) a demandé que ce dernier soit autonome, indépendant et impliqué. Elle a ajouté qu'il doit avoir son propre budget et détenir un réel pouvoir de freiner des situations catastrophiques pour des enfants qui sont sans voix ou qui sont bafoués par des interventions injustifiables.

La FFARIQ réclamait depuis longtemps la nomination d'un tel protecteur de l'enfant pour lutter contre toutes les formes de maltraitance, discrimination, malveillance envers les enfants au Québec. Elle souhaite aujourd'hui que l'ensemble des pouvoirs en matière de protection de la jeunesse soit confié au futur commissaire afin qu'il puisse agir comme un protecteur bienveillant des enfants et intervenir rapidement dès qu'on le sollicite.

« Il ne faut pas créer une nouvelle structure qui n'engendrera que de la confusion et des coûts sociaux inutiles », a déclaré la présidente par intérim de la FFARIQ, Mélanie Gagnon. « Le commissaire doit être le chien de garde du bien-être et du respect des droits des enfants le plus puissant, proactif et complet possible, et ce, pour l'intérêt supérieur de tous les enfants du Québec », a-t-elle ajouté.

La FFARIQ en a profité pour demander au législateur d'adopter rapidement une Charte des droits de l'enfant tel que recommandé dans le rapport de la Commission Laurent. Elle estime que les enfants du Québec, sans exception, ont les mêmes droits et qu'il serait grandement facilitant que ceux-ci soient consignés dans une charte distincte.

À propos de la Fédération des familles d'accueil et ressources intermédiaires du Québec

La FFARIQ célèbre cette année ses 50 ans. Elle se porte à la défense des droits et intérêts des ressources d'accueil à l'enfance, les supporte dans leur engagement auprès des jeunes, travaille à améliorer leurs conditions d'exercice et valorise le partenariat entre eux et les établissements. Depuis 2009, la FFARIQ est devenue une association de ressources autorisée à négocier une entente collective, laquelle a été signée en août 2012. Notre première mission ce sont les ressources, mais comme le bien-être des enfants est la mission prioritaire de celles-ci, la FFARIQ ne peut faire autrement que de militer pour le bien-être de nos enfants.

-30-

Source

Mélanie Gagnon
Présidente par intérim
FFARIQ

Renseignements et contact média

Appolline Risacher
Conseillère – affaires publiques
Hill & Knowlton
Cellulaire : 418-559-8930
Courriel : appolline.risacher@hillandknowlton.com